

PROJET DE COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 7 DECEMBRE 2021**

Etaient présents : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Fabien Baguerey, Patrick Lhermitte, Anna Vallat, Estelle Rémy, Christophe Pesme- Cansar, Carlo Scalamandre, Théo Vallat

Excusés : Julie Carret qui a donné pouvoir à Pierre Vallat.

Absente : Florine Grevillot

Secrétaire de séance : Anna Vallat

Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu du 14 septembre 2021
2. Mot du maire et information sur les actions réalisées depuis la dernière réunion
3. Plan de relance de la Préfecture via la CCST
4. Fonds de concours de la CCST (Fossé et vieux cimetière).
5. Partenariat avec le Conseil Départemental
6. Demande de subventions pour 2022
7. Coupe prévisionnelle pour 2022 et affouage 2021/2022
8. Consultation du préfet sur les haies et bosquets
9. Cimetière, cases funéraires, lieu de souvenir et ossuaire
10. Organisation du temps de travail. Délibération sur le cycle de 1607 h/an
11. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe 2h hebdomadaires et fermeture du poste d'adjoint technique 4h hebdomadaires
12. Avenant à la convention de la Médecine du travail
13. Terrains échangés, délibérations à modifier
14. Bail de terrains agricoles renouvelables
15. Achat groupé d'énergie avec Territoire Energie90
16. Augmentation du taux des cotisations au contrat groupe du centre de gestion
17. Repas des anciens et vœux du conseil, par rapport à la situation sanitaire.
18. Questions diverses

En début de séance le maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires ci-dessous. Les élus donnent leur accord. Ces points sont traités en début de séance.

A. Modifications budgétaires

Ces modifications permettent d'introduire des subventions non prévues au budget primitif, car les montants n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du Budget.

La somme totale est de 29 509 €, elle se décompose de la manière suivante :

- 13 217 € de subvention de l'Etat (DETR) pour les bordures de route et les quais de bus.
- 6 577 € de subvention sur les amendes de police (bordures et arrêts de bus)
- 3 993 € de subvention de la Communauté de Communes (bordures et arrêts de bus)
- 768 € d'aide de la région pour une vitrine d'information et plan de la commune.
- 256 € d'aide de la Communauté de Communes pour la vitrine évoquée ci dessus
- 448 € solde de subvention de Territoire énergie90
- 2 800 € de subvention de la Communauté de Communes pour l'accès handicapé de l'école
- 1 450 € remboursement par l'association Vivre Ensemble à la Commune pour le remplacement du portail du musée de l'artisanat.

Les élus donnent leur accord.

B. Avenant au contrat d'assurance Groupama

Les nouvelles règles ne permettent plus la reconduction tacite d'un contrat d'assurance.

La commune est assurée à Groupama par deux contrats, un couvrant les bâtiments communaux et les autres risques couvrants les responsabilités de la commune. Un autre contrat concerne le tracteur communal.

Il est demandé aux élus de renouveler ces contrats, en autorisant le maire à signer les avenants de reconduction.

Les élus donnent leur accord

1. Adoption du compte rendu du 14 septembre 2021

Les élus adoptent le compte rendu.

2. Mot du maire et informations sur les actions réalisées depuis la dernière réunion

A travers une vingtaine de points le maire communique, sur les divers devis demandés pour préparer les dossiers de l'année 2022, sur les rencontres avec les élus départementaux, les responsables de la préfecture et les travaux d'entretien effectués.

Il évoqua une cérémonie du 11 novembre particulièrement émouvante grâce à la participation des enfants de l'école et de leur professeur et des adultes costumés représentant nos 7 soldats morts pour la France. La chorale de Vellescot a entonné la Marseillaise.

Il communiqua les informations recueillies lors d'une réunion en préfecture sur la couverture téléphonique de la commune par rapport aux antennes relais des alentours. Des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental qui fait le relais avec les divers opérateurs téléphoniques.

Les élus restent attentifs sur ce sujet.

3. Plan de relance de la Préfecture via la CCST

Les autorités préfectorales ont demandé à la communauté de Communes de recenser les investissements de l'ensemble des communes du Sud Territoire.

Compte tenu des orientations sur les investissements prévus pendant le mandat, une liste de travaux a été dressée et chiffrée. Ces informations ont été communiquées à la Communauté de Communes.

Pour 2022

- **Mairie** : Charpente à vérifier, isolation, remplacement tuile, vérifier zinguerie..: 35 183, 10 € ht
 - **Annexe mairie** : Reprendre charpente, remplacer les tuiles et zinguerie.....: 12 911,50 € ht
 - **Aménagement** de la place communale, , allée d'arbres et espace de jeux enfants:45 000, 00€ ht
- CUMUL**93 094, 60 € ht**

Pour 2023

- **Ravalement** de façade de la mairie..... : 20 000, 00 € ht
 - **Cour de la mairie** (travaux à terminer): 20 000, 00 € ht
 - **Aménagement sécuritaire** à l'entrée de la commune (coté Froidefontaine).....: 30 000, 00 € ht
 - **Aménagement de la rue des haies** (voiture, vélo et piétons).....: 40 000, 00 € ht
- CUMUL.....**110 000, 00 € ht**

Pour 2024

- **Réseau assainissent** travaux de raccordement : 40 000, 00 € ht
 - **Chemins communaux** travaux de réfection (chemin du chêne fontaine Millière).....: 40 000, 00 € ht
- CUMUL..... **80 000, 00€ ht**

2025

- **Construction d'un pôle scolaire intercommunal et peri-scolaire** : Possible ?
- **Travaux de sauvegarde** du patrimoine inter-communal du bâtiment de l'église) Possible ?

4. Fonds de concours de la CCST (Fossé et vieux cimetière)

Une demande d'aide complémentaire a été déposée pour le fossé à creuser chemin de la Millière, comme nous l'avons décidé, lors de la réunion précédente. Coût des travaux : 1449.50 ht

Subvention demandée 724, 75 €

Une autre demande a été présentée concernant la remise en ordre des pierres tombales du vieux cimetière entourant l'église, qui est une véritable livre d'histoire locale. Pour cette demande d'aide, le conseil municipal doit confirmer ces travaux en prenant une délibération.

Après explications et discussions **les élus ont donné leur accord pour ces travaux de remise en ordre des tombes du vieux cimetière et pour la demande de subvention.**

Un devis de « l'association d'Insertion Érige » de Valentigney a été présenté à la Communauté de Commune. Coût des travaux: 5 118.00 ht. **Subvention demandée 2559.00 €**

5. Partenariat avec le Conseil Départemental (C.D.)

Les maires du département ont été invités à participer à une réunion au Conseil Départemental, où le président du CD a annoncé pour 2022, la mise en place de deux sortes de partenariat;

Un partenariat sur des investissements de sécurité routière.

Un partenariat sur des investissements d'intérêt communal

Les conditions vont être précisées prochainement, nous devons préparer des dossiers et profiter de cette opportunité.

6. Demande de subventions pour 2022

Les dossiers de demandes de subventions seront pour l'exercice 2022, à déposer pour les travaux de toiture et d'isolation de la mairie et de l'aménagement de la place communale y compris l'espace de jeux.

Les élus autorisent le maire à demander des subventions correspondants à ces investissements et à signer les documents nécessaires pour ;

- 1, La DETR et DSIL en préfecture
- 2, Demande de subvention au Conseil Départemental
- 3, Des fonds de concours à la Communauté de communes (CCST)

7. Coupe prévisionnelle pour 2022 et affouage 2021/2022

La proposition de l'ONF concernant la coupe de l'automne 2022 est la suivante :

Quatre lieux sont concernés:

1. Parcelle 17, peupliers en bloc sur pied (Sous Chesal)
- 2, Parcelle 11, bois façonné (Chausson)
- 3, Parcelle 12, bois façonné (Chausson)
- 4, Parcelle 7, bois façonné (Millière)

Après présentation et discussion les élus donnent leur accord pour ces parcelles, et demandent de prévoir leurs reboisements.

Facturation de l'affouage 2020/2021

Les élus donnent leur accord pour la facturation au sept affouagistes des 130 stères de bois de chauffage confectionné.

Distribution des lots d'affouage 2021/2022

Les lots d'affouages ont été tirés au sort le vendredi 27 novembre dernier.

Neuf lots de cinq stères ont été attribués.

Auxquels il faut ajouter trois lots non terminés de l'affouage 2020/2021

8. Consultation du préfet sur les haies et bosquets

Le préfet va prendre un arrêté interdisant sous peine de poursuite la destruction des haies et les bosquets dans les terres agricoles.

9. Cimetière, cases funéraires, lieu de souvenir et ossuaire

Un certain nombre d'équipement apparaît nécessaire à réaliser, pour que le cimetière communal corresponde aux besoins et à la réglementation.

Le maire propose aux élus de prévoir ces travaux à réaliser au cours du mandat.

Ces équipements peuvent difficilement être subventionnés, leurs coûts s'élèveraient à 7895.84 ht.

Les élus donnent leur accord sur ce principe.

10. Organisation du temps de travail. Délibération sur le cycle de 1607 h/an

La commune de Brebotte n'est pas vraiment concernée, mais nous devons expliquer le nombre d'heures effectuées par les salariés de la commune **et prendre une délibération** fixant la situation du personnel communal.

11. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe 2h hebdomadaires et fermeture du poste d'adjoint technique 4h hebdomadaires.

Le maire explique qu'il est nécessaire de fermer un poste de travail de 4h hebdomadaires et d'ouvrir un poste de travail de 2h hebdomadaires pour l'entretien de la mairie.

Les élus donnent leur accord.

12. Avenant à la convention de la Médecine du travail

Il s'agit d'un avenant qui ne change absolument rien pour notre commune mais que nous devons prendre car nous sommes signataire de la convention.

L'article 8 qui doit être modifié concerne les villes petites ou grandes.

Les élus donnent leur accord.

13. Terrain échangés, délibérations à modifier

Au départ pour deux actions réalisées (échange et vente) la mairie pensait établir deux actes administratifs, ce qui n'est pas possible compte tenu de la complication des régularisations administratives à réaliser.

Il faut, suite à ce changement de situation, prendre deux nouvelles délibérations:

1, Pour l'échange avec Madame Guinder, les frais notaire et enregistrement doivent être à la charge de la commune qui était demandeuse.

2, Pour l'achat d'une petite parcelle communale située chemin de l'église par Monsieur Babé, la mairie doit tenir compte d'un échange de terrain effectué dans les années 1965/1966 entre ce même propriétaire et la commune lors de la construction de Préau.

Cet échange demandé par la commune n'a pas été enregistré à l'époque, nous devons le faire.

La commune se doit aujourd'hui de proposer une prise en charge de 50% des frais de notaire et d'enregistrement.

Les élus donnent leur accord.

14. Bail de terrains agricoles renouvelables

Le bail de quatre parcelles louées au gaec Loviton arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Ce bail pour être renouvelé doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les parcelles concernées sont : ZB23 / ZD17 / ZC26 / ZC63 ;

Le conseil donne un avis favorable.

15. Achat groupé d'énergie avec Territoire Energie90

La proposition d'achat groupé d'énergie n'a pas convaincu les élus qui souhaitent plus d'informations pour entraîner leur adhésion.

16. Augmentation du taux de cotisation au contrat groupe du centre de gestion

Ce contrat d'assurance couvre pour l'ensemble des communes du département le risque de garantie du salaire que doivent verser les collectivités en cas de longue maladie et de frais de santé.

Groupama sous peine de rupture de contrat exige une augmentation 20% du taux de cotisation, pour conserver en activité ses contrats d'assurance pour l'année 2022

Si la commune veut conserver la couverture des risques elle n'a pas d'autres choix que d'accepter cette augmentation.

Après discussion les élus ont donné un avis favorable au maintien de ce contrat dont le taux de cotisation passe de 4,95 % à 5,94 %.

17. Repas des anciens et vœux du conseil, par rapport à la situation sanitaire.

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux du conseil municipal aux Brebottais est annulée.

Le repas rencontre des anciens est reporté au printemps où à l'automne suivant l'évolution de la situation.

18. Questions diverses

La situation du carrefour rue des haies /chemin des Goutte a été évoqué sans qu'une solution idéale ne puisse être trouvée. Les règles du code de la route doivent être respectées.